

**2022**

**COMPTES RENDUS  
D'ACTIVITÉ**



FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE

**PÊCHE**

# SOMMAIRE

<b>Présentation générale.....</b>	<b>1</b>
1. Rôle.....	2
2. Moyens humains.....	3
3. Moyens financiers.....	5
4. Adhérents.....	7
5. Effectifs.....	10
6. Activités statutaires et bénévolat.....	11
7. Documents cadre.....	12
<b>Pôle Milieux.....</b>	<b>15</b>
1. Étudier et connaître.....	16
2. Restaurer et gérer.....	22
<b>Pôle Contentieux-Garderie.....</b>	<b>25</b>
1. Contrôles.....	26
2. Surveillance.....	28
<b>Pôle Développement.....</b>	<b>29</b>
1. Communication.....	30
2. Halieutisme.....	34
3. Animations.....	39

## Liste des figures

<i>Figure 1 : répartition des différentes cotisations pour une carte « personne majeure ».....</i>	<i>5</i>
<i>Figure 2 : répartition des charges 2022.....</i>	<i>6</i>
<i>Figure 3 : répartition des produits 2022.....</i>	<i>6</i>
<i>Figure 4 : évolution des effectifs de pêcheurs de 2020 à 2022.....</i>	<i>10</i>
<i>Figure 5 : répartition du temps de bénévolat par pôle.....</i>	<i>11</i>
<i>Figure 6 : bilan des procédures réalisées en 2022.....</i>	<i>26</i>
<i>Figure 7 : répartition des contrôles et sorties par AAPPMA en 2022.....</i>	<i>27</i>
<i>Figure 8 : nombre de cartes « personne majeure » vendues après le 1<sup>er</sup> septembre.....</i>	<i>35</i>



# PRÉSENTATION GÉNÉRALE

- **25 AAPPMA,**
- **15 bénévoles élus investis à hauteur de 1500 heures en 2022**
- **7 salariés**
- **19 062 cartes de pêche**
- **Concrétisation des projets associatifs**



La Fédération de Meurthe-et-Moselle pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (FDAAPPMA 54) est une association de type loi 1901. Reconnue d'utilité publique (article L434-4 du Code de l'Environnement) et agréée au titre de la protection de la nature (article L141-1 du Code de l'Environnement), elle est chargée de mettre en œuvre, sous la tutelle du Préfet, une politique de gestion et de protection des milieux aquatiques. Son cadre d'action est départemental.

La FDAAPPMA 54 regroupe vingt-cinq Associations Agréées de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques (AAPPMA), ce qui représente environ 20 000 adhérents.

## 1. Rôle

La Fédération définit, coordonne et contrôle les actions des associations adhérentes. Les activités de la FDAAPPMA 54, à travers son soutien aux AAPPMA, se développent autour de deux axes principaux :

### • Protection des milieux aquatiques

- sensibiliser à la protection des milieux aquatiques,
- représenter l'intérêt général en matière de protection de l'environnement auprès de divers organismes départementaux, régionaux et nationaux,
- participer à la surveillance du domaine piscicole.

### • Loisir pêche

- mettre en valeur les parcours de pêche,
- développer la pêche amateur,
- mettre en œuvre des actions de promotion du loisir pêche par toutes les mesures adaptées,
- collecter des cotisations pour la pêche et la protection des milieux aquatiques (CPMA).

## 2. Moyens humains

### • Les élus du conseil d'administration

L'année 2022 est marquée par le **renouvellement de mandat du Conseil d'Administration** de la Fédération. Les élections ont eu lieu le 28 mars 2022, le début du mandat le 1<sup>er</sup> avril.

#### Conseil d'administration jusqu'au 31 mars :

**Président** : Michel ROY, jusqu'au 14 mars (démissionnaire)

**Trésorier** : Didier GAILLARD jusqu'au 17 mars (démissionnaire)

**1<sup>er</sup> vice-Président** : Jean-Louis GILLET

**2<sup>e</sup> vice-Président** : Gérard SCHNEBELEN

**3<sup>e</sup> vice-Président** : Bernard KIRCH

**Secrétaire** : Philippe WEINLAND

**Administrateurs** : Bernard DIGNIEL, Antoine NAGIEL, Jean-Luc PIERREL, Daniel SINOT, Franck RENARD, Daniel CORCERON, Régis CANEL et Philippe VERDENAL.

#### Conseil d'administration à compter du 1<sup>er</sup> avril :

**Président** : Daniel SINOT

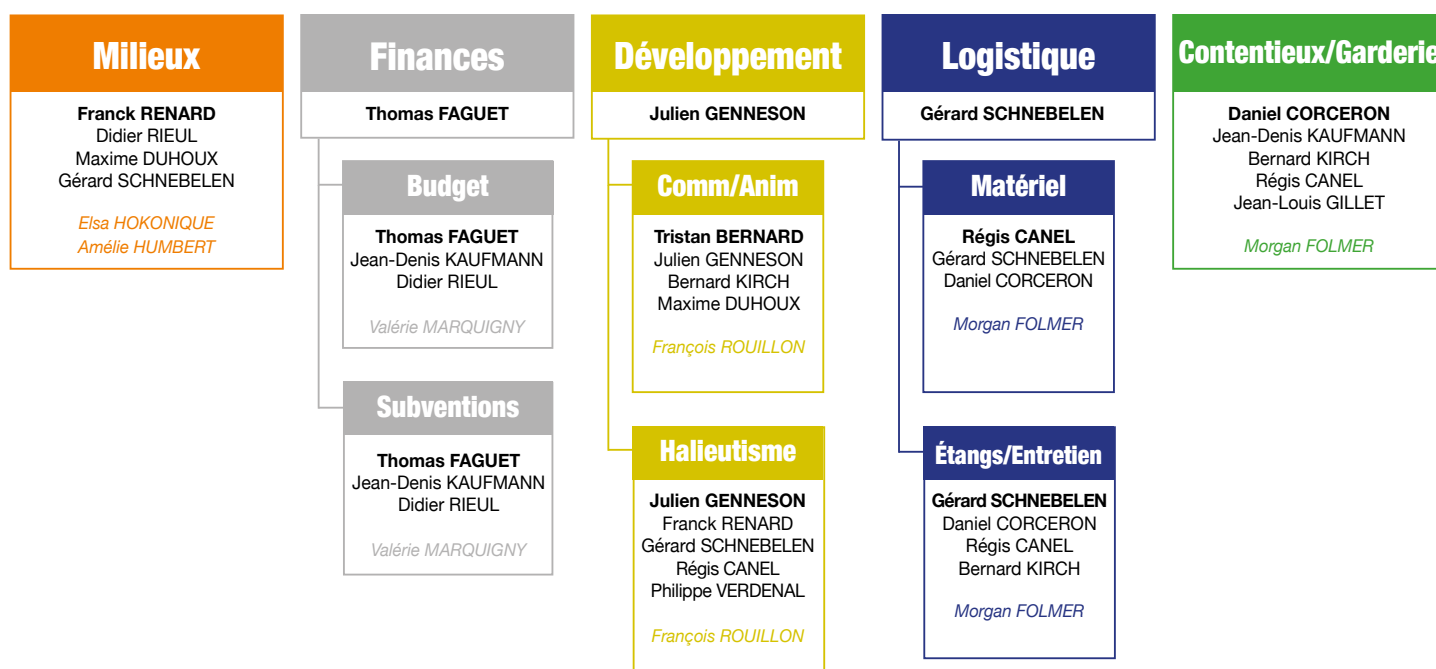
**Trésorier** : Thomas FAGUET

**Vice-Président** : Régis CANEL

**Secrétaire** : Maxime DUHOUX

**Administrateurs** : Didier RIEUL, Daniel CORCERON, Jean-Denis KAUFMANN, Franck RENARD, Tristan BERNARD, Julien GENNESON, Gérard SCHNEBELEN, Philippe VERDENAL, Bernard KIRCH, Antoine NAGIEL, Jean-Louis GILLET.

Le Conseil d'Administration de la Fédération est **organisé autour de cinq pôles**, prenant en charge les principales missions fédérales :



## • Les salariés

La Fédération compte **sept salariés** permanents.



**Tania KLEIN**

Directrice jusqu'au 21 octobre  
03 83 56 94 62 - 07 82 78 34 25  
direction@peche-54.fr

Gestion des salariés

Mise en œuvre de la politique définie  
par le Conseil d'Administration



**Valérie MARQUIGNY**

Assistante administratif et comptable  
03 83 56 91 87 - 07 49 91 73 95  
v.marquigny@peche-54.fr

Comptabilité

Subventions



**Amélie HUMBERT**

Chargée de missions  
03 83 56 95 - 07 83 78 52 51  
a.humbert@peche-54.fr

Études et travaux environnementaux  
Pêches électriques



**Morgan FOLMER**

Agent de développement  
03 83 56 91 88 - 06 71 22 54 19  
m.folmer@peche-54.fr

Gargerie

Gestion du matériel



**Elsa HOKONIQUE**

Chargée de missions  
03 83 56 94 64 - 06 84 87 59 14  
e.hokonique@peche-54.fr

PDPG - Projets associatifs

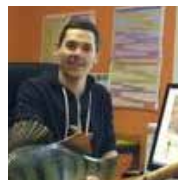
Études et travaux environnementaux



**Nicolas MEYNARD**

Responsable développement  
puis Directeur à compter du 16 novembre  
03 83 56 91 89 - 06 84 93 12 80  
n.meynard@peche-54.fr

Communication, Animations, Halieutisme  
puis missions de direction



**François ROUILLON**

Chargé de développement  
03 83 56 94 63  
f.rouillon@peche-54.fr

SDDL - Projets associatifs

Site Internet - Newsletter

Suite au départ de Tania KLEIN en octobre 2022, le poste de direction a été confié à Nicolas MEYNARD à partir du mois de novembre.

Clément DANDEVILLE a participé, dans le cadre de son **stage universitaire de six mois**, à l'étude avant travaux pour la réhabilitation de trois annexes hydrauliques sur la Vezouze.

### 3. Moyens financiers

Les ressources financières de la Fédération proviennent essentiellement des cotisations et des subventions perçues.

Les cotisations sont directement proportionnelles aux **cartes de pêche** vendues, tandis que les subventions proviennent à la fois de **partenaires publics et privés**, portant tant sur le fonctionnement global, que sur des projets spécifiques développés au cours de l'année.

En 2022, les cotisations et leur répartition sont restées inchangées par rapport à 2021.

Ainsi, pour une carte de pêche « personne majeure » à 77 euros :

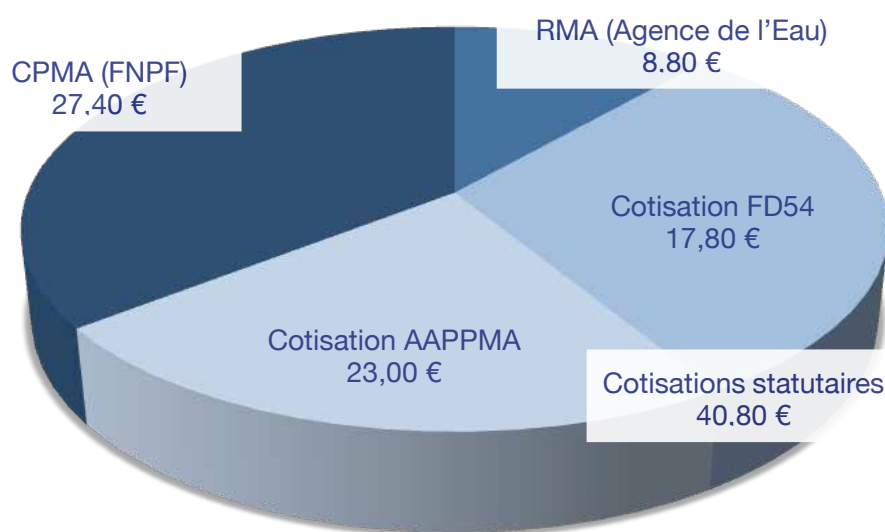


Figure 1 : répartition des différentes cotisations pour une carte « personne majeure » à 77 €

La Cotisation Pêche Milieux Aquatiques (CPMA) est reversée à la Fédération Nationale pour la Pêche en France (FNPF).

La Redevance protection des Milieux Aquatiques (RMA) est destinée aux Agences de l'Eau.

En 2021, les différents types de carte de pêche et leurs tarifs préconisés par la Fédération sont les suivants :

Type de carte	Tarif 2022
Personne majeure	77 €
Interfédérale	100 €
Découverte femme	35 €
Personne mineure (-18 ans)	20,50 €
Journalière	16 €
Hebdomadaire	33 €
Découverte (-12 ans)	6 €

## • Charges et produits 2022

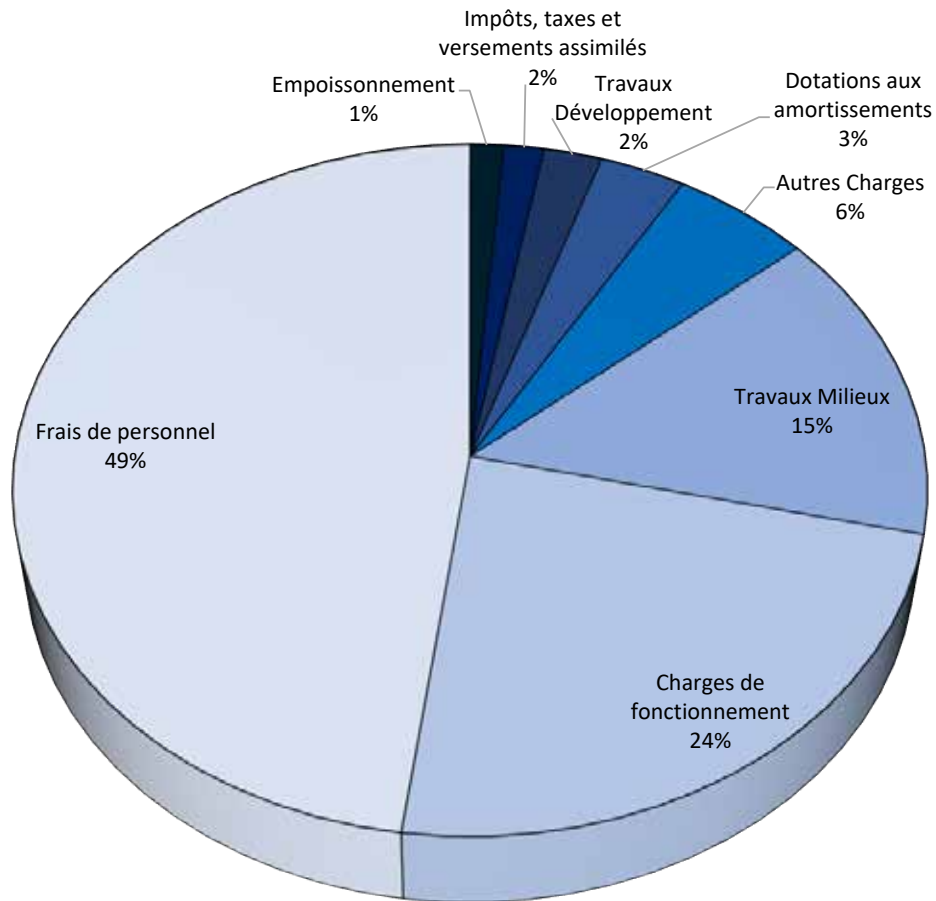


Figure 2 : répartition des charges 2022

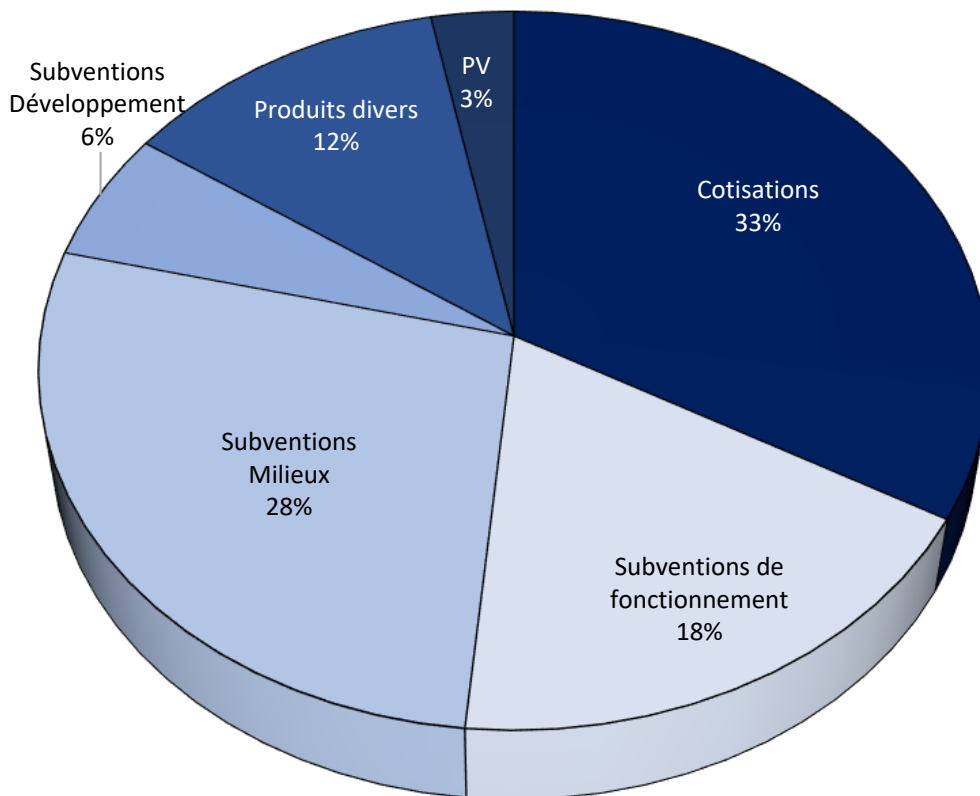


Figure 3 : répartition des produits 2022



## 4. Adhérents

La Fédération de Meurthe-et-Moselle pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique regroupe **25 Associations Agréées de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques (AAPPMA)** dans le département.



### LE BARBEAU DE BACCARAT

Président : Hervé MARTIN  
6 rue Josette Rénaux  
54 120 BACCARAT  
03 83 75 18 49 (dom.)

### LES FINS PÊCHEURS

Président : Dominique FAUCHER  
4 clos des Gravieres  
54 700 PONT-À-MOUSSON  
06 37 82 75 29  
dominiquafaucher@yahoo.fr

### LA FARIO DU DORLON/CHIERS

Président : Daniel POIRET  
9 rue de Beauséjour  
54 260 LONGUYON

### LA GAULE DOMBASLOISE

Président : Roger HAAS  
Siège social : Maison de la Pêche  
et des Milieux Aquatiques  
1 rue de la Chapelle  
54 110 DOMBASLE  
06 70 62 95 79  
gauledombasloise@sfr.fr

### LA GAULE GERBÉVILLOISE

Président : David BRETON  
17 rue du Nouveau Chemin  
54 118 MOYEN  
03 83 42 06 13 (dom.)  
aappma.gerbeviller@peche-54.fr

### LES PÊCHEURS DE L'ORNE

Président : Jean-Denis KAUFMANN  
1a rue du Lavoir  
54 580 AUBOUE  
06 36 49 39 64  
lespecheursdelorne54@sfr.fr

### LE ROSEAU DE LA HAUTE VEZOUZE

Président : Geoffrey WECKERLE-LEMAIRE  
42 Grande Rue  
54 480 TANCONVILLE  
06 85 52 93 68  
patrick.hostert@club-internet.fr

### LE WOIGOT

Président : Serge TONON  
8 rue du Général Giraud  
54 150 BRIEY  
06 84 64 66 84

### LE GARDON SCARPONAIS

Président : Dylan RINIE  
51 rue de la Tuilerie  
54 340 POMPEY  
06 51 35 86 63

### LES HAMEÇONS DE L'AROFFE

Président : Daniel LECLERE  
Mairie, 18 rue Abbé Lenfant  
54 115 FAVIERES  
03 83 25 10 81 (dom.)

### LA GAULE JARNYSIENNE

Président : Yannick PFISTER  
9 rue des Pivoines  
54 800 CONFLANS-EN-JARNISY  
06 80 99 21 73

### LES PÊCHEURS DU SÂNON

Président : Patrick ABADIE  
5 rue du Général Rapp  
54 300 LUNEVILLE  
03 83 74 37 32 (dom.)

### LA TRUITE LONGUYONNAISE

Président : Alexandre REMY  
1 place de l'Hôtel de Ville  
54 260 LONGUYON  
06 76 94 30 92

### LA VALLÉE DE L'ESCH

Président : Jean-Claude BARON  
25 rue des Marguerites  
54 700 BLENOD LES Pàm  
03 83 84 01 56 (dom.)

### LES PÊCHEURS DE LA BLETTE

Président : Patrick PIERRON  
2 route de Merviller  
54 540 VACQUEVILLE  
03 83 42 14 41 (dom.)

### LA GAULE MUSSIPONTINE

Président : Daniel SINOT  
155 rue de Bruxelles  
54 700 PONT-A-MOUSON  
06 88 76 03 34

### LE BROCHET DE L'OTHAIN

Président : Jean-Claude CRUCIFIX  
21 rue Nouvelle  
54 260 SAINT-JEAN-LES-LONGUYON  
03 82 26 63 03 (dom.)

### LA GAULE THIAUCOURTOISE

Président : Jean-Norbert MOHR  
6 rue de Champagne  
54 470 PANNES  
06 13 22 33 13

### SOCIÉTÉ DES PÊCHEURS À LA LIGNE DU MADON

Président : Didier GONZATTO  
31 rue sous les Vignes  
54 990 XEUILLEY  
03 83 47 17 06 (dom.)

### LA CARACHE LUNÉVILLOISE

Président : Christian PREVOST  
64 rue de Viller  
54 300 LUNEVILLE  
06 72 48 64 95  
lunevilloisecarache@gmail.com

### LA GAULE MERCÉENNE

Président : Serge NICOLAS  
1c Grand'Rue  
554 960 MERCY-LE-BAS  
03 82 89 64 41 (dom.)

### LA GAULE PAGNOTINE

Président : Bernard KIRCH  
3 lotissement Charpentier  
54 700 MONTAUVILLE  
03 83 83 22 26 (dom.)  
bernard.kirch0162@orange.fr

### LA TRUITE DE LA VERDURETTE

Président : Claude MARCHAL  
2 rue de la Mairie  
54 120 VAXAINVILLE  
03 83 72 24 26 (dom.)

### ASSOCIATION DES PÊCHEURS A LA LIGNE DU SAINTOIS

Président : Michel ROY  
8 Chemin de Forcelles  
54 116 TANTONVILLE  
06 52 30 51 54  
pecheurs.saintois@peche-54.fr

### PÊCHE ET NATURE DU TOULOIS

Président : Antoine NAGIEL  
3 Sente de la Cure  
54 200 BOUCQ  
06 08 86 43 94

## 5. Effectifs

**Les effectifs de pêcheur ont augmenté en 2022** par rapport à l'année 2021 : **19 062 cartes** vendues au total contre 17 839 l'an passé.

Le tableau ci-dessous présente la comparaison des ventes par type de carte de 2020 à 2022 :

<i>Produit</i>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>
<i>Carte interfédérale</i>	3348	3587	<b>4029</b>
<i>Carte Majeure</i>	7728	6995	<b>6728</b>
<i>Carte majeure « Offre d'automne »*</i>	--	--	<b>360</b>
<i>Carte femme</i>	868	731	<b>733</b>
<i>Carte « parrainage femme »</i>	--	23	--
<i>Carte mineure</i>	2066	1810	<b>1950</b>
<i>Carte « parrainage mineure »</i>	--	54	--
<i>Carte -12ans</i>	2550	1977	<b>2137</b>
<i>Carte « parrainage -12ans »</i>	--	224	--
<i>Carte hebdomadaire</i>	809	681	<b>941</b>
<i>Carte journalière</i>	1825	980	<b>1088</b>
<i>Carte « spécial été »</i>	--	760	<b>1096</b>
<b>Total</b>	<b>19194</b>	<b>17822</b>	<b>19062</b>

Figure 4 : évolution des effectifs de pêcheurs de 2020 à 2022



## 6. Activités statutaires et bénévolat

En 2022, huit réunions du Conseil d'Administration se sont tenues les 17 mars, 1<sup>er</sup> avril, 28 avril, 30 mai, 5 juillet, 22 septembre, 27 octobre et 19 décembre.

L'Assemblée Générale ordinaire s'est tenue le 18 juin à la Maison Régionale des Sports à Tomblaine.



De par les nombreuses réunions de commissions de travail au sein des pôles fédéraux présentés en page 3, mais aussi à l'extérieur auprès des partenaires et lors de diverses actions et événements, l'investissement des bénévoles de la Fédération en faveur des milieux aquatiques de Meurthe-et-Moselle et de la pêche de loisir est estimé à **1486 heures** (contre 1035 heures en 2021), soit **près d'un équivalent temps plein**.

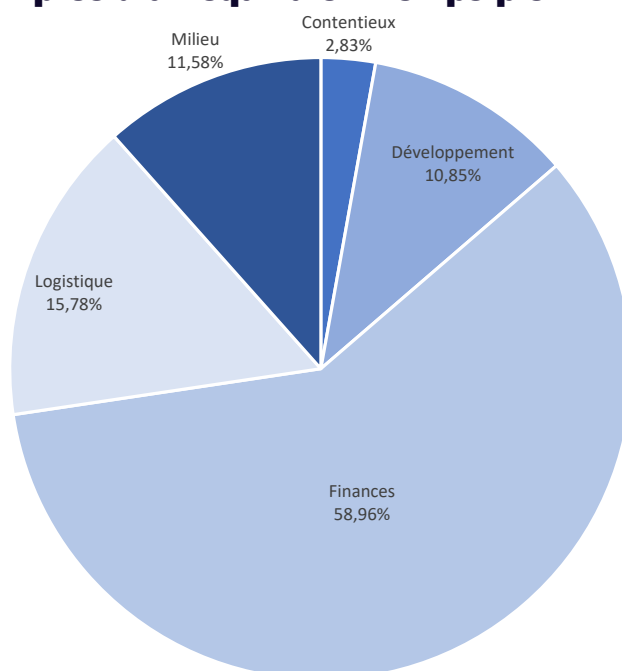


Figure 5 : répartition du temps de bénévolat par pôle

# 7. Les documents cadre

## 1. Le PDPG

Le Plan Départemental pour la Protection des milieux aquatiques et la Gestion des ressources piscicoles (PDPG) est destiné aux élus locaux, propriétaires, gestionnaires, bénévoles et services de l'État afin de leur apporter des connaissances et des solutions intégrées pour préserver et restaurer les milieux aquatiques en dressant un diagnostic de l'état des milieux aquatiques et des populations de poissons.

L'objectif est ainsi de protéger l'existant et de ne pas dégrader davantage les contextes piscicoles et d'améliorer l'état des contextes par des actions de restauration des milieux et de gestion durable de la ressource piscicole. Ainsi, il répond parfaitement aux grandes orientations pour la reconquête du bon état des masses d'eau, à l'échelle nationale et européenne (Directive Cadre sur l'Eau, 2000).

Du fait de la contribution de ce document à l'enjeu de préservation des milieux aquatiques et de protection du patrimoine piscicole et sa compatibilité avec le SDAGE du bassin Rhin-Meuse, Le PDPG 54 fait désormais l'objet d'une approbation pour une durée de 5 ans par un arrêté préfectoral en novembre 2021.

Vous pouvez retrouver l'ensemble des documents ainsi que l'Arrêté Préfectoral et l'édito du préfet sur notre site internet dans la rubrique [« Protéger »](#).

## 2. Le SDDLDP

La Fédération souhaite, grâce au Schéma départemental de Développement du Loisir Pêche (SDDLDP), définir une politique départementale ambitieuse pour faire de cette activité un loisir incontournable en Meurthe-et-Moselle.

La Fédération s'est engagée dans la rédaction d'un nouveau programme d'actions sur cinq ans, de 2022 à 2026, après une première version du SDDLDP.

Les objectifs restent identiques : satisfaire les pêcheurs existants, attirer de nouveaux publics à la pêche et moderniser la pêche associative. Une précision relative à l'enjeu de fidélisation des pêcheurs existants a été ajoutée.

L'état des lieux s'attache à présenter un bilan des actions menées depuis cinq ans sur le département, avec certains indicateurs (évolution de la vente des cartes de pêche et habitudes de consommation, bilan du précédent SDDLDP, enquête pêcheur).

La seconde partie propose une analyse de ces données en les combinant aux attentes des AAPPMA, pour les traduire en objectifs spécifiques. Ces-derniers permettent alors de définir des actions à deux échelles :

- les actions départementales portées par la Fédération,
- les actions locales portées par les AAPPMA avec l'aide de la Fédération.

Le SDDLDP est disponible sur le site internet de la Fédération dans la rubrique [« Documents »](#).

### 3. Les projets associatifs

Les préconisations issues des deux documents cadres de la Fédération (SDDL et PDPG) peuvent être utilement reprises et déclinées de manière plus locale, selon l'article L.433-4 du Code de l'Environnement, et doivent être mis en œuvre par chaque propriétaire exerçant son droit de pêche (AAPPMA, propriétaire riverain, collectivité...).

Ces « projets associatifs » ont ainsi pour objectifs **le développement du loisir pêche** à travers **la protection et la restauration du milieu aquatique**, ainsi que la **gestion durable de la ressource piscicole**.

En effet, c'est en agissant sur les milieux que l'on donne aux poissons tout ce dont ils ont besoin pour accomplir leur cycle (à savoir, des ressources alimentaires, des habitats et des milieux divers et variés et une eau de bonne qualité). Agir sur le milieu, c'est donc aussi un moyen de pérenniser le loisir pêche.



En 2022, les premières réunions de concertations avec les AAPPMA ont eu lieu et **la réalisation des Projets Associatifs est lancée**.

L'objectif est de dresser une **liste d'actions et de projets localisés** que l'AAPPMA pourra mettre en œuvre sur les **cinq prochaines années**.

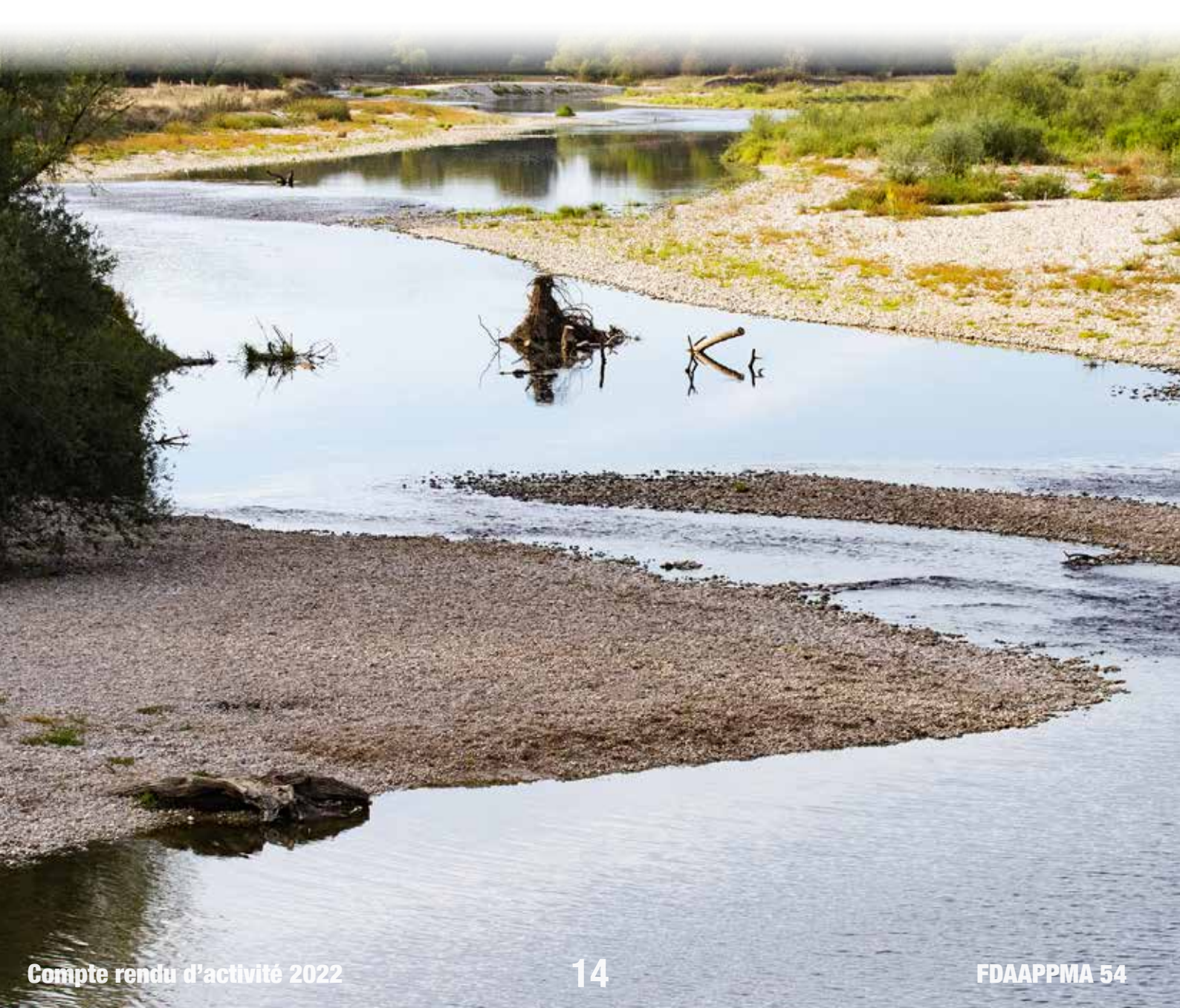
**Trois AAPPMA pilotes** ont été rencontrées afin de débiter l'élaboration de projets associatifs (ou « plans de gestion piscicole »).

Des réunions avec les membres des AAPPMA « les Hameçons de l'Aroffe », « la Gaule Pagnotine » et « les Pêcheurs de la Blette » ont été réalisées et ont permis d'échanger sur les actions, les souhaits et les projets qui pourraient éventuellement émerger.

Un constat a également été fait quant au manque de données piscicoles sur l'ensemble des lots des AAPPMA. En effet, peu de pêches d'inventaire récentes ont été réalisées sur les petits cours d'eau gérés par les AAPPMA.

Par conséquent des **campagnes de pêches d'inventaires** sont prévues afin de pallier ce manque de données et affiner les propositions d'actions.

Enfin, le travail d'**un stagiaire viendra appuyer les salariés** pour cette réalisation des projets associatifs.







# PÔLE MILIEUX

- **83 réunions techniques**
- **1 000 m<sup>2</sup> de zones humides et 3 km de berges réhabilités**
- **122 000 € investis pour les milieux naturels sur les travaux de restauration (dont 15% financés par les SAPL)**
- **107 stations inventoriées pour le suivi des écrevisses**
- **4 tonnes de poissons sauvés lors de pêches électriques**

# 1. Étudier et connaître

## • Bilan de la cartographie des cours d'eau

L'important travail de prospection dans le cadre de la cartographie des cours d'eau s'est achevé cette année. Un bilan peut ainsi être dressé après ce travail qui aura duré plus de 4 années.

**La Meurthe-et-Moselle compte ainsi aujourd'hui 6 493 km de cours d'eau** sur son territoire, soit **3,5% de plus** que sur l'IGN de 2020.

**4 032 écoulements ont été prospectés,**  
**655 visites terrain complémentaires ont été réalisées,**  
**894 km de cours d'eau ont été ajoutés,**  
350 km de cours d'eau ont été déclassés (192 km fossés, 158 km inexistants).

Au total **plus de 100 réunions** ont été réalisées avec plus de 120 référents sur le terrain et 350 agriculteurs ont été rencontrés.

Pour que cette cartographie soit mise à jour régulièrement, chaque année des demandes d'ajouts, de reclassement ou de déplacement peuvent être adressées à la DDT. Une commission cours d'eau, dont la Fédération fait partie, se réunira ainsi tous les ans pour statuer sur les demandes de l'année.

Pour rappel, le résultat de ce travail est consultable sur le site de la préfecture en cliquant [ici](#).



## • Étude de la fonctionnalité de trois annexes hydrauliques sur la Vezouze

Clément Dandeville a effectué un stage de six mois sur l'étude de trois reculées de la Vezouze. L'objectif était d'analyser la fonctionnalité des sites, d'identifier les perturbations et de proposer des aménagements pour favoriser la reproduction du brochet.

Les compartiments physiques et biologiques ont été étudiés, avec notamment des relevés hydrologiques, faunistiques (mammifères, poissons, oiseaux, chauves-souris et mollusques), floristiques ainsi que la réalisation de la topographie des différentes reculées.

Cette étude a abouti à des propositions concrètes de travaux et à la rédaction des dossiers réglementaires nécessaires.



## • Pêches électriques

La Fédération réalise des pêches à l'électricité dans le cadre de pêches scientifiques mais également lors de pêches de sauvetage avant travaux.

En 2022 afin de réaliser des **études initiales**, ce sont trois annexes hydrauliques sur la Vezouze, deux annexes hydrauliques sur l'Orne et trois annexes hydrauliques sur le Madon qui ont été inventoriées.

Lors de **suivi post-travaux**, ce sont quatre annexes hydrauliques sur la Moselle, trois annexes hydrauliques sur le Madon et deux annexes hydrauliques sur l'Orne qui ont été pêchées.

Enfin, dans le cadre de prestations, vingt-cinq interventions de **pêches de sauvetage** ont été réalisées sur douze sites pour **un total de poisson déplacé estimé à 4 625kg**.



## • Suivis et prospections écrevisses

Le personnel et les administrateurs de la Fédération ont effectué 9 nuits de prospections écrevisses durant l'été, ce qui correspond à **107 stations inventoriées en 2022**.

Concernant les écrevisses autochtones, **les populations de pattes blanches sont stables** (photo ci-dessous) mais certaines d'entre elles sont menacées par les conditions météorologiques qui provoquent des étiages prolongés voir l'assec de certains cours d'eau.

L'**observation d'écrevisses à pattes rouges sur plusieurs ruisseaux** d'un bassin versant où elles n'avaient pas été vues depuis 10 ans est une bonne surprise qui consolide la présence de l'espèce dans le département.

Enfin des écrevisses à pattes grêles, espèce introduite mais non invasive, ont été découvertes sur un chapelet d'étangs. Ce qui porte à 10 le nombre de populations connues contre 4 en 2019.

Malheureusement en parallèle, en plus de la progression constante des écrevisses exotiques envahissantes, trois nouvelles stations ont été découvertes :

- une population d'écrevisses américaines sur un étang communal qui jouxte un cours d'eau à pattes rouges,
- une population d'écrevisses de Californie sur un étang en tête d'un bassin versant avec une population historique de pattes rouges,
- la deuxième population d'écrevisses de Louisiane signalée par un pêcheur sur un étang communal.



## • Gestion des espèces exotiques envahissantes

La Fédération s'engage dans la gestion et la lutte contre la propagation des espèces exotiques envahissantes des milieux aquatiques.

En partenariat avec d'autres organismes tels que l'Office Français de la Biodiversité (OFB), Voies Navigables de France (VNF), le Conservatoire Botanique de Lorraine (CBL) et le Conservatoire des Espaces Naturels de Lorraine (CENL), le travail de prospection et d'arrachage du foyer de **jussie à grandes fleurs** (*Ludwigia grandiflora*) découvert en 2019 sur un affluent de la Moselle se poursuit. **Une baisse du volume de plante arraché est observée** mais l'espèce est encore bien implantée.



Un travail similaire est réalisé sur le foyer de **lysichiton américain** (*Lysichiton americanus*) découvert en 2021 à Saint-Sauveur. **Les résultats sont encourageants** puisqu'une diminution du nombre de pied est observée mais la banque de graine peut rester dans le sol plusieurs années, il est donc nécessaire de poursuivre les efforts.



## • Projets tutorés

Chaque année dans le cadre de ses missions, la Fédération réalise plusieurs projets avec des étudiants.

- Projet tutoré : un groupe de BTS Gestion et Protection de la Nature (GPN) travaille sur le bilan 5 ans après les travaux de la reculée du Liégeot à Dieulouard.

- Formation : deux cours sur les milieux aquatiques ont été donnés aux BTS GPN du lycée Pixérécourt ainsi qu'au BTS Agronomie de l'Université de Lorraine.

## • Avis techniques

La Fédération est chargée de donner un avis aux autorités compétentes sur tout aménagement ou mesure susceptible de porter atteinte à la qualité des milieux aquatiques et à leurs peuplements piscicoles et de proposer des mesures d'évitement, de réduction, voire de compensation si nécessaire.

A ce titre, les salariées ont été régulièrement sollicitées en 2022 dans le cadre de projets portés par d'autres structures pour lire et donner des avis sur des dossiers techniques, dossiers de déclaration ou dossiers d'autorisation environnementale et ont également participé à de nombreuses réunions d'échanges et comités de pilotages portant sur les mêmes thématiques.



## 2. Restaurer et gérer

### • Annexe hydraulique sur le Madon à Pont-Saint-Vincent

En 2022, la quatrième annexe hydraulique restaurée dans le cadre du programme pluriannuel de restauration des annexes du Madon était située à Pont-Saint-Vincent. Il s'agissait de la première réalisation en partenariat avec l'AAPPMA de Xeulley.

Les travaux ont été réalisés en deux phases. La première, réalisée début mars, a permis de réaliser les coupes nécessaires sur la végétation. La seconde phase de terrassement permettant l'agrandissement du bras existant et la création de banquettes et d'un îlot a été réalisée en juin.

La zone a ensuite été ensemencée et des plantations de végétaux aquatiques ont été réalisées afin d'aider à la reprise de la végétation qui servira de support de ponte.

Les travaux ont été réalisés par l'entreprise SW Environnement pour un coût total de 32 295€, financé par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, la Région Grand-Est, l'EPTB Meurthe-Madon, la FNPF, la Fédération 54 et l'AAPPMA des Pêcheurs à la Ligne du Madon.



**Avant travaux**

**Après travaux**



## • Annexe hydraulique sur la Moselle à Custines

En mars, des travaux de restauration ont été menés sur un bras mort de la Moselle à Custines. Le bras initial d'une vingtaine de mètres a été prolongé d'environ 80 mètres. Les conditions hydrologiques ont permis de faire à la fois les travaux sur la végétation et le terrassement au mois de mars.

Afin d'augmenter l'ensoleillement du site, des coupes ont été effectuées sur la végétation rivulaire. Le bras a ensuite été agrandi et un chenal préférentiel a été façonné dans le fond de l'annexe hydraulique. Des banquettes végétalisées sont disposées de part et d'autre du chenal qui est voué à rester en eau toute l'année.

Les travaux ont été réalisés par l'entreprise SW Environnement pour un coût total de 39 128€ subventionnés à 92% par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, la Région Grand Est et la Fédération Nationale pour la Pêche en France.



**Avant travaux**

**Après travaux**

## • Abreuvoirs et restauration de berges sur la Crusnes

La deuxième tranche des travaux de restauration des berges de la Crusnes a commencé en 2022. Sur les sept abreuvoirs en descentes aménagés prévus cinq ont déjà été réalisés mais la totalité du projet n'a pas pu se faire à cause de la météo. La fin des travaux est donc prévue pour 2023.

À l'heure actuelle, 170 m de berge ont ainsi été restaurées et dix abreuvoirs ont été aménagés. L'objectif de ces travaux est d'éviter le piétinement des berges par le bétail qui entraîne notamment la mise en suspension de terre et de déjections dans le cours d'eau, le colmatage du lit et la dégradation de la qualité des eaux de surface.

Les travaux ont été réalisés par l'entreprise SW Environnement pour un coût total de 47 822€, subventionnés à 88% par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, la Région Grand Est et la Fédération Nationale pour la Pêche en France.





# **PÔLE CONTENTIEUX-GARDERIE**

- **144 sorties de contrôle de l'exercice de la pêche**
- **dont 50 sorties de nuit**
- **2 387 personnes contrôlées en 2022**
- **Un engagement plus important pour la défense des milieux**

# 1. Contrôles

Cette année 2022 aura été impactée au niveau du contrôle de l'exercice de la pêche, avec les contraintes relatives au manque d'eau conséquent. Malgré cela, de nombreuses opérations ont été effectuées.

Au total ce sont **144 sorties** dont **50 de nuit** pour arriver à **2 387 personnes contrôlées** au 31 décembre par l'agent de développement de la Fédération.

## • Procès-verbaux et infractions

Le nombre de procédures établies par l'ensemble des gardes-pêche particuliers sur le département pour l'année 2022 s'élève à **251 contraventions**.

Ce chiffre, en augmentation par rapport à l'année précédente, tend à prouver la présence forte et régulière des différents agents de contrôle de l'ensemble du département, mais aussi et malheureusement la nécessité de cette présence.

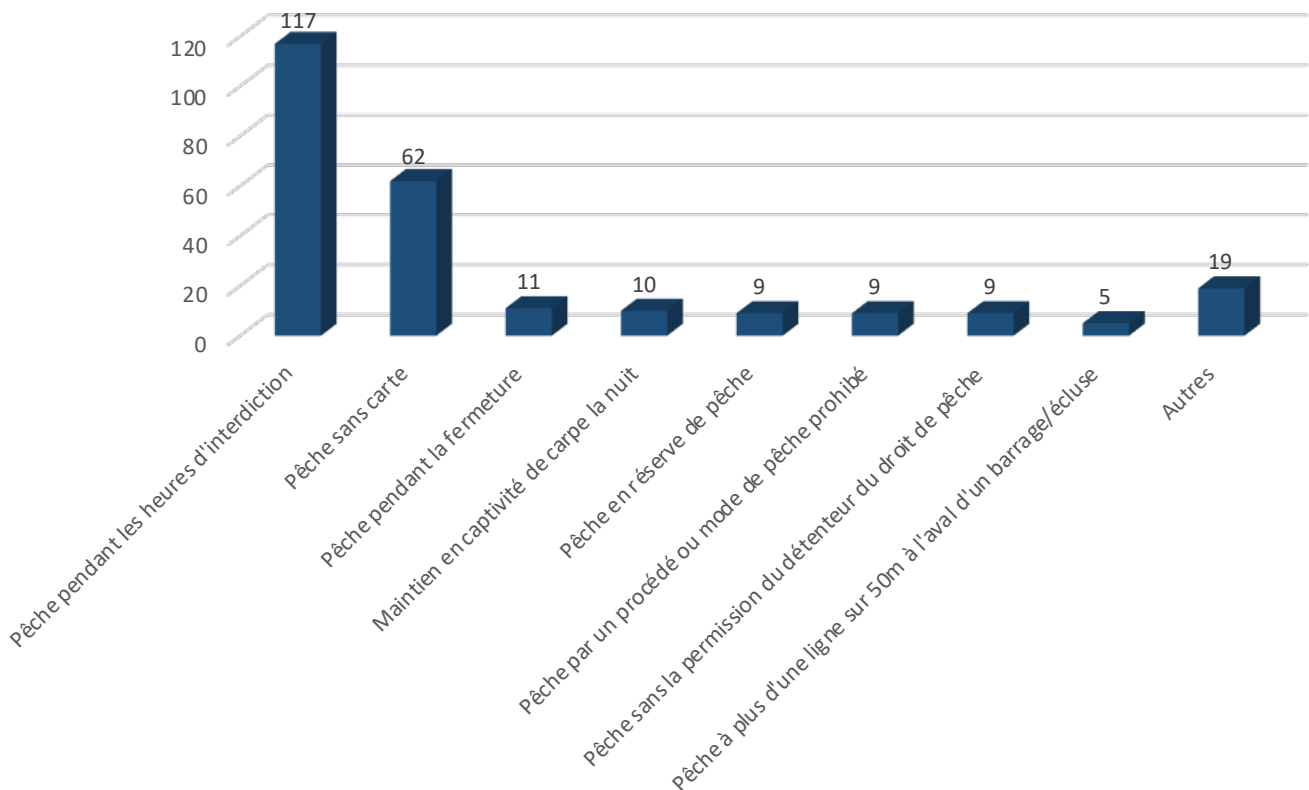


Figure 6 : bilan des procédures réalisées en 2022 par type d'infraction

L'ensemble de ces procédures a donné lieu, comme le prévoit le cadre légal, à l'envoi par la Fédération des demandes de dommages et intérêts auprès des contrevenants.

Au total, **63 % des demandes civiles ont abouti**, proportion supérieure à celle de la saison précédente (57%).

Il est important de préciser que les personnes n'acceptant pas de régler cette partie civile ou amiable sont poursuivies par l'Officier du Ministère Public au niveau pénal.

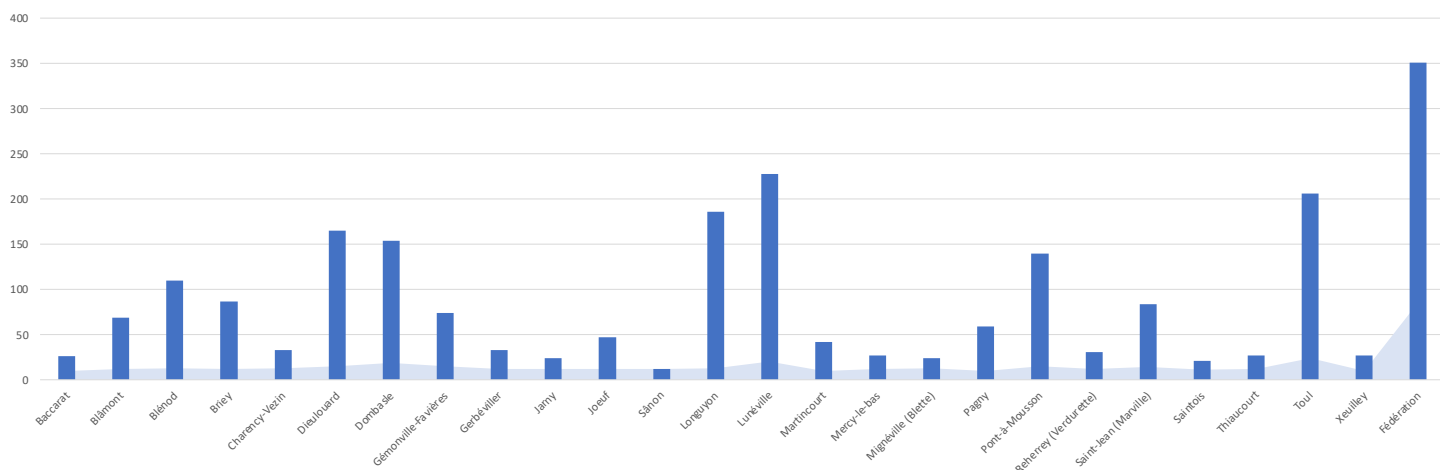


Figure 7 : répartition des contrôles (bleu foncé) et sorties (bleu clair) par AAPPMA en 2022

L'effort constant de contrôle réalisé sur le département a atteint un niveau et un rythme qu'il convient de maintenir par la mise en place de formations pour les futurs gardes, et de mises à niveau pour ceux déjà en exercice, permettant ainsi à tous d'apporter l'ensemble des informations réglementaires aux pêcheurs.

Cette année aura permis la formation ainsi que la remise à niveau de cinq gardes lors de deux formations, durant les mois de février et septembre.



## 2. Surveillance

La présence des pêcheurs et de la Fédération au bord de l'eau toute l'année permet de mettre en place une surveillance des milieux aquatiques. Chaque atteinte est signalée aux services de l'OFB et peut faire l'objet de poursuites judiciaires, soutenues ou engagées par la Fédération.

### • Pollution des eaux de surface

Deux cours d'eau ont souffert de pollution mais les recherches réalisées par la Fédération et l'OFB n'ont pas permis d'identifier les sources de pollution, aucune suite ne sera donc donnée à ces atteintes.

Une pollution liée au rejet d'un méthaniseur a également été signalée sur un cours d'eau. Une procédure est en cours et la Fédération se porte partie civile.

### • Mortalités piscicoles

Au cours de l'année, des mortalités piscicoles ont été constatées sur trois cours d'eau et signalées à l'OFB. Malgré les recherches sur le terrain, les causes de ces mortalités restent inconnues.

Sur l'Orne les pêcheurs ont observé une mortalité piscicole dont l'origine a été reliée à une pollution. L'AAPPMA des pêcheurs de l'Orne a porté plainte et la Fédération se porte partie civile.

### • Gestion d'ouvrage

La Fédération a constaté 5 cas de défaut de gestion ou d'entretien d'ouvrages qui ont entraîné des atteintes aux milieux aquatiques.

Sur le bassin versant de la Chiers, après plusieurs incidents signalés par l'AAPPMA, la Fédération et le Syndicat, le gestionnaire de l'ouvrage a été mis en demeure de remettre en état son bien.

Deux constats de défaut d'entretien sur des ouvrages sur la Meurthe et d'un barrage illégal sur la Crusnes ont été signalés à l'OFB, la Fédération est en attente des suites de ces affaires. Enfin suite à la vidange du plan d'eau de Marville cet automne, la Fédération porte plainte pour mortalité piscicole, destruction de frayère, et se porte également partie civile.





# PÔLE DÉVELOPPEMENT

- **393 publications sur les réseaux sociaux, 7700 abonnés**
- **Plus de 100 000 mails d'information envoyés**
- **20 actions d'animation pêche et découverte nature**
- **plus de 200 personnes encadrées**

# 1. Communication

## • Guide 2022

Le guide a été imprimé à **16 500 exemplaires** papiers et distribué à tous les dépositaires par les AAPPMA du département. Un exemplaire a été envoyé en début d'année à 133 partenaires et structures cibles : presse locale et spécialisée, administrations, structures touristiques, associations et collectivités territoriales.

**La version numérique est consultée près de 10 000 fois par an**, comme toutes les éditions du guide.

## • Compte rendu d'activité

La Fédération met à disposition de tous ce compte rendu d'activité de l'année écoulée via son site Internet. L'ensemble des actions menées durant l'année y est détaillé.

## • Articles de presse

Plusieurs articles sont parus pour annoncer l'ouverture de la pêche de la truite le 12 mars, puis l'ouverture du brochet le 30 avril.

Par ailleurs, différents articles sont parus dans l'année 2022 pour présenter le travail classique des AAPPMA ou des actualités fédérales, à la fois dans la presse locale et dans le magazine spécialisé « La Pêche et les Poissons ».

## • Aide aux AAPPMA

La Fédération aide les AAPPMA qui en formulent la demande dans leur communication (plaquettes, affiches, flyers, contacts presse...).



Des formations à l'utilisation de l'outil « flash-info » de l'interface d'administration du site [cartedepeche.fr](http://cartedepeche.fr) ont également été délivrées aux AAPPMA Pêche et Nature du Toulais, Le Gardon Scarponais, La Truite Longuyonnaise, La Truite de la Verdurette, et Le Roseau de la Haute Vezouze de manière à améliorer la communication vers les pêcheurs à travers l'envoi de mailings.

La Fédération accompagne également les AAPPMA dans la construction et la mise à jour de leurs sites Internet et de leurs pages Facebook.



## • Chroniques radio

La Fédération est partenaire de la **radio associative Fajet** et anime une chronique mensuelle intitulée « Au fil de l'eau ». Chaque chronique propose un sujet spécifique, lié à la pêche, à la réglementation, à une espèce de poisson ou à des actions menées par les structures associatives et présente les actualités de la Fédération et des AAPPMA.

Liste des chroniques enregistrées et diffusées en 2022 sur Fajet :

- Janvier : la reproduction de la truite fario
- Mars : l'ouverture de la pêche de la truite et la pêche au toc
- Avril : la pêche de la carpe de nuit
- Mai : les métiers du loisir pêche
- Juin : la pêche à Liverdun et la fête de l'écotourisme
- Juillet : le barbeau
- Septembre : la pêche dans les médias
- Octobre : le sandre
- Novembre : la restauration des berges de la Crusnes
- Décembre : la bouvière



Nouveauté 2022 : depuis la rentrée scolaire de septembre, la Fédération est partenaire de la radio **France Bleu Sud Lorraine** et anime des chroniques diffusées les samedi et dimanche matin à 7h40.



### Au fil de l'eau en Lorraine

DERNIER REPLAY

L'aspe, ce poisson carnassier

Le 7 mai 2023

De Laurent Pilloni

Samedi et dimanche à 7h25

Par France Bleu Sud Lorraine



On part à la pêche et à la découverte des espaces aquatiques de Lorraine.

Truite, carpe, sandre ou brochet...où et quand les pêcher ? Comment préserver nos cours d'eau et nos étangs lorrains ? Apprendre à mieux connaître pour préserver.



### Tous les épisodes



L'aspe, ce poisson carnassier

Le 7 mai 2023

L'aspe est un poisson carnassier issu de la famille des cyprinidés. Pour se nourrir, son corps fuselé lui donne une vraie tonicité pour effectuer ses...



Etre bénévole dans une Association agréée de pêche et de protection des milieux aquatiques (AAPPMA)

Le 6 mai 2023

Les associations agréées de pêche et de protection des milieux aquatiques (AAPPMA) fonctionnent aussi grâce au travail des bénévoles. Que font...



Voici la liste des thématiques abordées sur France Bleu :

- 1<sup>er</sup> octobre : la pêche en famille, c'est vraiment bien !
- 2 octobre : le Black-Bass, ce remuant carnassier
- 8 octobre : l'ombre commun : comment et quand le pêcher ?
- 9 octobre : la pêche au toc, l'art de la patience
- 15 octobre : des coins de pêche à Nancy
- 16 octobre : la sécurité à la pêche
- 22 octobre : non, le silure n'est pas un nuisible !
- 23 octobre : la pêche de la perche
- 12 novembre : le chevesne
- 13 novembre : la pêche au poisson mort manié
- 19 novembre : l'étang de Parroy
- 20 novembre : la pêche et la météo
- 26 novembre : le Madon dans le Saintois
- 27 novembre : le rôle du garde-pêche
- 3 décembre : Pourquoi la carte de pêche en réciprocité est un passeport indispensable ?
- 4 décembre : la reproduction de la truite fario
- 10 décembre : où va l'argent de la carte de pêche ?
- 11 décembre : les nouvelles cartes de pêche arrivent !
- 17 décembre : le brochet
- 18 décembre : livre de pêche (Traité du zen et de l'art de la pêche à la mouche – John Gierach)

Une interview sur France Bleu Sud Lorraine a été aussi effectuée pour l'ouverture de la pêche de la truite, début mars, ainsi que pour l'ouverture du brochet fin avril.

La Fédération a également été invitée dans l'émission « Les experts » en direct sur France Bleu Sud Lorraine le samedi 16 novembre 2022.

### • Réseaux sociaux

La page Facebook de la Fédération arbore **6 604 mentions "j'aime" au 31 décembre 2022** (396 mentions « j'aime » supplémentaires en 2022).

**149 publications** ont été postées ou partagées, générant au total une couverture estimée à **70 000 personnes**.

La Fédération s'attache à répondre à l'intégralité des sollicitations et messages qu'elle reçoit.

La note moyenne donnée à la page Facebook de la Fédération par les abonnés est de **5/5**.

Le compte Instagram de la Fédération a été relancé ; il compte désormais **1081 abonnés**, soit 261 supplémentaire par rapport au 1er janvier 2022. **244 publications** ont été créées, avec **227 stories**, pour une couverture estimée à **22 000 personnes**. Avec un ton plus léger et moins institutionnel, il partage aussi beaucoup de belles prises du département.

**Au total ce sont 7700 abonnés et 393 publications pour une couverture estimée à près de 92000 personnes.**

## • Site Internet [www.peche-54.fr](http://www.peche-54.fr)

Le site Internet de la Fédération a été **consulté par 169 621 utilisateurs** qui ont vu un ensemble de 374 534 pages.

Les cartographies interactives des parcours de pêche cumulent, depuis leur création entre 2014 et 2016, plus de **1 500 000 vues** !

31 actualités ont été postées.

Une nouvelle page présentant les poissons d'eau douce a été mise en ligne.

Les photographies constituant le bandeau supérieur sont également mises à jour régulièrement pour apporter du renouveau visuel. La Fédération s'attache à proposer aux visiteurs un site dynamique et interactif avec des informations à jour.

## • Newsletter / mailings

La Fédération a rédigé et envoyé 5 newsletters InfoPêche54 et 2 mailings en 2022 :

- 9 Mars : Newsletter InfoPêche54 #27
- 30 Mars : Mailing Saison carpe de nuit 2022
- 30 mars : Mailing Fishing / Angeln in Meurthe-et-Moselle 2022
- 28 avril : Newsletter InfoPêche54 #28
- 28 juin : Newsletter InfoPêche54 #29
- 7 octobre : Newsletter InfoPêche54 #30
- 12 décembre : Newsletter InfoPêche54 #31

**103 826 mails** ont été envoyés en 2022 (18 884 mails ouverts). Ce **taux d'ouverture de 18,2%** peut être considéré comme assez bon puisque il est admis qu'un taux d'ouverture entre 15 et 25% est une réussite, selon le site <http://mailjet.com>

Ces newsletters sont archivées et consultables sur le site internet de la Fédération, dans la partie documents / Newsletter.



## 2. Halieutisme

L'aménagement et la mise en valeur des parcours, une réglementation en constante évolution, la gestion des cartes de pêche et la réciprocité, autant de sujets qui sont au centre des actions sur cette thématique.

### • Cartes de pêche et dépositaires

#### Pérennisation de la carte estivale à 10€

Les consommateurs de cartes de pêche journalières peuvent correspondre à différents types de pratiquants, mais la majeure partie des consommateurs de ce type de produits sont des pêcheurs occasionnels ou débutants, qui profitent d'une logique d'opportunité, souvent lors de week-ends estivaux en famille ou entre amis.

Postulant que l'attractivité du loisir pêche passe par une accessibilité financière de la carte journalière et dans le cadre de la mise à jour du Schéma Départemental de Développement du Loisir Pêche, le renouvellement de l'opération « carte de pêche journalière estivale à 10€ » a été proposée aux AAPPMA par la Fédération.

23 AAPPMA sur 25 ont accepté de mettre en place ce type de produit, valable du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2022. Ainsi, **1096 cartes estivales** ont été vendues durant cette période, contre 760 en 2021, soit une augmentation de 44,2%. La météo particulièrement clémente de l'été 2022 participe certainement à cette augmentation.

#### Carte « Offre d'automne à -50% »

L'offre d'automne est une mesure visant à proposer une carte de pêche « personne majeure » à un tarif réduit de 50% à partir du 1<sup>er</sup> septembre.

Cette offre est proposée par la Fédération Nationale de la Pêche en France (FNPF), par la Fédération de Meurthe-et-Moselle pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique et par les AAPPMA (24 sur 25 dans notre département).



Ainsi, à partir du jeudi 1<sup>er</sup> septembre 2022, tout pêcheur qui prend sa carte de pêche « Personne Majeure 2022 » sur le site [www.cartedepeche.fr](http://www.cartedepeche.fr) ou chez un dépositaire de carte se voit automatiquement offrir une réduction de 50%. Une carte à 77€ coûte donc 38€50.

Cette carte de pêche à tarif réduit a pour objectif de fidéliser ou de recruter de nouveaux pêcheurs en fin de saison. Elle ne s'applique pas sur les cartes interfédérales URNE, ni sur les autres cartes mais uniquement sur les cartes « Personne majeure ».

La carte ainsi délivrée permet au pêcheur l'accès au loisir pêche dans les mêmes conditions de pratique que la carte concernée, sur la période du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre 2022. De fait, le pêcheur dispose également du statut de membre actif.

Ce produit a très bien fonctionné puisque **360 cartes « offre d'automne »** ont été vendues.

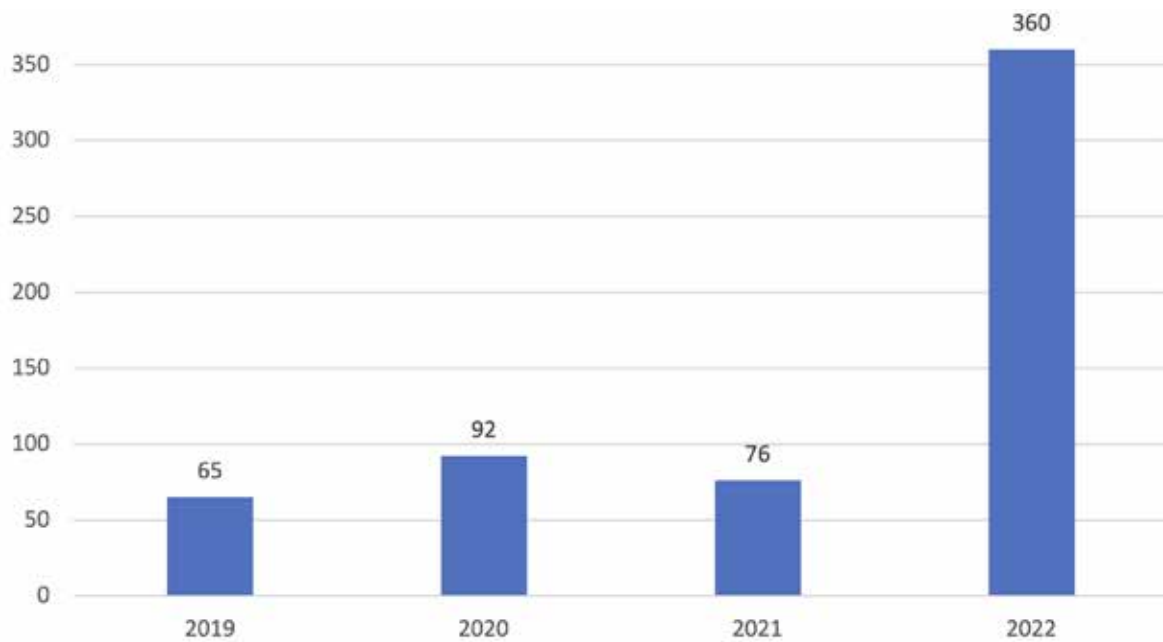


Figure 8 : nombre de cartes « personne majeure » vendues après le 1<sup>er</sup> septembre

### Formations aux dépositaires de cartes de pêche

La Fédération accompagne les AAPPMA et les dépositaires en proposant des formations personnalisées à la vente de cartes de pêche pour les structures.

Ainsi, en 2022, **sept formations** ont été délivrées.

Profitez de vos

Chèques - Vacances

CONNECT

pour prendre  
votre carte de pêche



[cartedepeche.fr](https://cartedepeche.fr)

### Partenariat FNPF / ANCV

Une nouveauté est apparue en 2022 : les cartes de pêche peuvent (enfin) être payées avec des chèques vacances. En effet, la Fédération Nationale de la Pêche en France et l'ANCV (Agence Nationale pour les Chèques Vacances) ont conventionné pour permettre aux structures associatives de la pêche de rejoindre le réseau des professionnels du tourisme et des loisirs acceptant cette facilité de règlement.

Ce moyen de paiement est disponible uniquement sur le site [cartedepeche.fr](https://cartedepeche.fr).

Les bénéficiaires doivent disposer d'un smartphone (iPhone ou Android) permettant de télécharger l'application Chèque-Vacances Connect, d'activer, de gérer leur compte et surtout de valider leurs dépenses par la saisie de leur code personnel de paiement.

Ces derniers peuvent payer directement, et au centime près, tout ou partie de leur carte de pêche sur un panier d'un montant supérieur à 20€, le complément se faisant par Carte Bancaire.

## • Aire de pêche partagée sur l'étang fédéral René Boury

À l'instar de celle créée en 2021 sur l'étang fédéral de Pont-à-Mousson, et toujours dans l'optique de **rendre accessible la pêche à tous**, la Fédération a créé une aire de pêche partagée sur l'étang fédéral Boury à Moncel-les-Lunéville.

Cet espace est accessible aux personnes à mobilité réduite, il est sécurisé par un garde-corps pour permettre une pratique en toute sécurité pour tous. L'aménagement occupe 25 m de berge, pour un investissement de près de 16 000 euros.

Les travaux ont été réalisés par l'entreprise BK Environnement.

*Photo : BK Environnement*



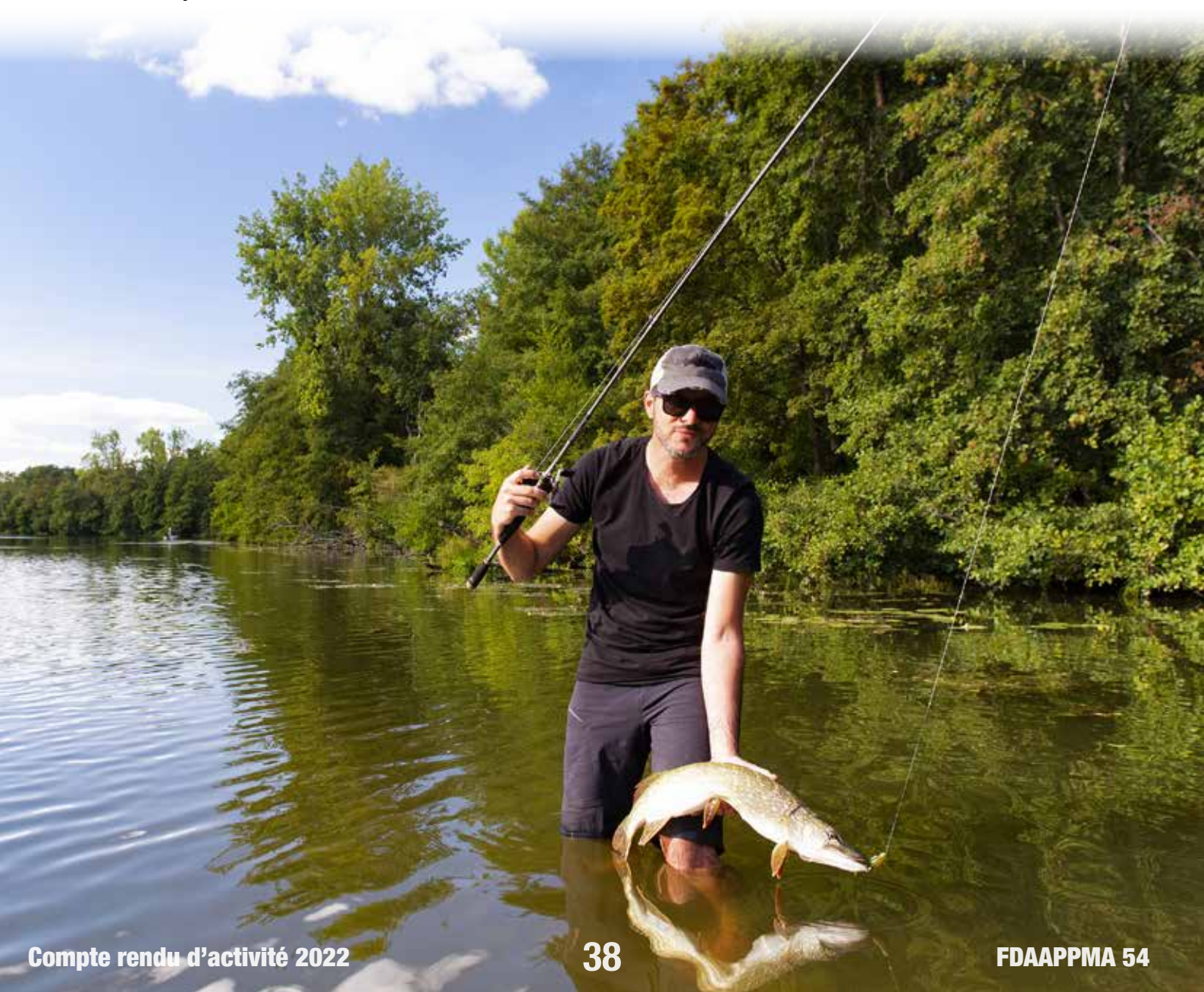
## • Dossiers réglementaires

Différents dossiers sont présentés tous les ans à la Direction Départementale des Territoires afin de **faire évoluer la réglementation de la pêche** en Meurthe-et-Moselle selon les demandes des AAPPMA ou de la Fédération.

Cela concerne la mise en place des parcours de pêche de la carpe de nuit, des parcours de graciation et des réserves de pêche, ainsi que les différentes modifications pouvant intervenir sur la réglementation générale (quotas, dates d'ouvertures, tailles légales de capture, etc.).

Ainsi, en 2022, les démarches ont été effectuées pour la mise en place, en 2023, des mesures suivantes par arrêtés préfectoraux :

- l'interdiction de la pêche de l'Anguille européenne,
- le déplacement de deux parcours de nuit sur le MAdon (AAPPMA de Xeulley),
- la mise en place d'un parcours de pêche de la carpe de nuit d'environ 3 kmsur le canal de la Marne au Rhin (AAPPMA de Lunéville),
- la mise en place de deux parcours de graciation, sur la Vezouze et le canal du Moulin (AAPPMA de Blâmont),
- La mise en place de trois parcours de graciation sur les lots de l'AAPPMA de Longuyon,
- la mise en parcours de graciation des plans d'eau fédéraux de la Banane et du petit étang René Boury.





### 3. Animations

Comme chaque année, la Fédération met en place différentes séances d'animation, découverte et initiation. Le nombre d'actions et leurs thématiques dépendent donc directement des demandes effectuées par les structures de loisir ou scolaires, groupes ou même particuliers.

Le contenu de l'intervention est systématiquement adapté au lieu, au public ciblé et à la demande. Par ailleurs, elle participe occasionnellement à des événements en fonction des opportunités.

La trame de fond de toutes les interventions est la connaissance et le respect de la nature, la préservation de l'eau en tant que source de vie.

- Initiations à la pêche

#### **Initiation à la pêche en famille à Liverdun le 13 juillet, 20 juillet, 26 août et 7 septembre**

Depuis plusieurs années, dans le cadre du partenariat avec l'AAPPMA Pêche et Nature du Toulouais et la ville de Liverdun, la Fédération et l'AAPPMA animent des initiations à la pêche en famille. En effet, le parcours situé devant le camping est labellisé « pêche en famille » au niveau national et bénéficie de nombreux aménagements. La commune de Liverdun est également, et grâce à cela, la seule commune du Grand-Est à avoir obtenu le label « Station Pêche ». Ces opérations rencontrent toujours un grand succès : convivialité, découverte de la pêche au coup et des poissons d'eau douce, partage et bonne humeur sont toujours au rendez-vous pour forger des souvenirs pour petits et grands.



## **Fête de l'écotourisme à Liverdun le 11 juin**

La ville de Liverdun a organisé une fête de l'écotourisme le samedi 11 juin. Malgré la forte chaleur, les bénévoles ont répondu présent pour animer des séances de découvertes de la pêche au coup avec l'AAPPMA Pêche et Nature du Toulais. La Fédération avait un stand au sein duquel les visiteurs pouvaient découvrir les poissons d'eau douce, se renseigner sur la pratique de la pêche en Meurthe-et-Moselle et essayer le fameux, l'unique, et le génial simulateur de pêche !



## **Animation pêche avec les jeunes du bassin de la Vezouze à Val-et-Châtillon le 11 mai**

La Fédération a accompagné l'AAPPMA « Le Roseau de la Haute Vezouze » le 11 mai au plan d'eau de Val-et-Châtillon pour une séance de découverte de la pêche en étang.

Certains jeunes, déjà mordus, avaient leur propre matériel. Les autres ont pêché avec le matériel de la Fédération, et chacun a pu prendre du poisson : perches, gardons, rotengles, ablettes, et même une carpe !

## **Matinée à la pêche pour les résidents du foyer ARELIA à Neuville-sur-Moselle le 16 juin**

La Fédération, par sa dimension associative et son rôle de promotion de la pêche pour tous, a encadré une partie de pêche avec certains résidents en situation de handicap du foyer ARELIA. Cette matinée de pêche a été l'occasion pour la plupart des résidents de renouer avec une activité ou une passion depuis (trop) longtemps oubliée.

Ces moments de bonheur retrouvés sont précieux et confère à ce type d'animation un caractère important !

## **Jeunes de la mairie de Heillecourt le 12 juillet à Baccarat sur le parcours famille**

Huit jeunes d'Heillecourt sont venus s'essayer à la pêche le 12 juillet sur le parcours labellisé « Familles » de Baccarat.

## **Stages pêche à Nancy**

Dans le cadre des stages sportifs mis en place par la Ville de Nancy, la Fédération encadre des groupes de jeunes nancéiens en période estivale.

Un groupe de six est pris en charge deux heures par jour pendant cinq jours consécutifs. L'ensemble de ces séances permet d'appréhender d'une part les différentes espèces présentes, mais aussi différentes techniques de pêche. Les deux premières séances sont l'occasion de prendre en main une canne à pêche au coup avant d'aborder l'utilisation du moulinet pour les deux jours suivants. Lors de la dernière journée, la technique est laissée au libre choix des participants suivant leurs préférences.

Une semaine de stage a eu lieu du 8 au 12 août 2022.



## Découverte de la pêche à l'étang de Bulligny

En soutien à l'AAPPMA des Hameçons de l'Aroffe, la Fédération était présente sur les berges de l'étang de Bulligny le dimanche 22 mai.

Petits et grands, en famille ou entre amis, il a donc été possible de s'essayer à la pratique de la pêche et de découvrir les petites bêtes aquatiques lors de cet agréable moment au bord de l'eau.



## • Initiations à destination des pêcheurs

La Fédération propose tous les ans différentes séances pour permettre aux pêcheurs plus ou moins aguerris de découvrir de nouvelles techniques de pêche.



Ainsi, les pêcheurs de Meurthe-et-Moselle ont pu s'essayer à la pêche au toc, à pêche à la mouche ou encore aux leurres, à la recherche de l'aspe ou même au montage de mouches, tout au long de l'année 2022.



## • Découverte des milieux aquatiques

La Fédération propose également des séances de sensibilisation à la nature. Ainsi, tout type de public peut être encadré, ce sujet étant primordial et adapté quel que soit l'âge et le contexte.

### **Sortie avec le lycée de Pixérécourt à Liverdun sur le parcours pédagogique le 12 mai**

Une classe de première a été accueillie pour une découverte de la faune et la flore inféodées aux milieux aquatiques et une présentation des actions menées par la Fédération et les AAPPMA.

### **Initiation pêche et sensibilisation au milieu aquatique avec l'école de Favières le 14 juin**

Une nouvelle fois en appui à l'AAPPMA des Hameçons de L'Aroffe, la Fédération s'est rendue sur les berges de l'étang de Favières pour une séance partagée entre la découverte des poissons et des autres habitants des milieux aquatiques et une partie de pêche au coup efficace !

*Photo : D. LECLERE*



## Découverte des petites bêtes de la rivière pour la Maison de la Forêt

Plus d'une vingtaine de personnes étaient présentes le mercredi 20 avril pour découvrir les habitants du Val et de l'étang de Val-et-Châtillon. De belles rencontres pour tous, des échanges intéressants, un bon moment au bord de l'eau, comme souvent !



## Journée « Écrevisses » à la Maison de la Forêt

Une conférence sur le sujet des écrevisses s'est tenue le samedi 30 juillet matin à la Maison de la Forêt de Saint-Sauveur. L'occasion d'échanger sur l'état des populations des espèces autochtones mais aussi sur les menaces qui pèsent sur elles, notamment les écrevisses invasives. Des spécimens vivants étaient présentés pour l'occasion afin de rendre le sujet plus concret. Les nombreuses questions réponses témoignent de l'intérêt que la quinzaine de personnes présentes a porté au sujet des crustacés d'eau douce.



L'après-midi de cette même journée était consacrée à la pêche des écrevisses à la balance. Deux parties de pêche ont eu lieu sur les berges de la Vezouze à la recherche des écrevisses de Californie présentes sur le secteur. Deux groupes de 10 personnes ont donc pu s'essayer avec succès à cette technique particulièrement ludique.





## • Concours float tube

Quinze participants se sont retrouvés sur l'étang fédéral Boury à Moncel-les-Lunéville dans une ambiance conviviale le 11 novembre 2022.

La pêche s'est déroulée uniquement au leurre en no-kill, de 9h à 13h30.

Tous les participants sont repartis avec une belle dotation (leurres, fil, casquettes, bonnets Sakura Fishing, bon de réduction chez Spin Addict, tour de cou, nylon, bonnets et visières ILLEX France, leurres Decathlon Nancy Houdemont ...) Les trois premiers ont eu en plus une canne, des sacs étanches, un bon d'achat offert par 100% PÊCHE Luneville et un sweat zippé Sakura Fishing. Un repas a été offert par la Fédération à l'issue du concours.



Un immense merci aux participants pour leur bonne humeur, aux bénévoles de la Fédération présents pour l'organisation, et aux partenaires (100% PÊCHE Luneville, Spin Addict, Sakura Fishing, AUTAIN PECHE, Sparrow Float Tubes, Decathlon Nancy Houdemont, ILLEX France). La générosité de ces derniers a permis que chacun reparte avec un super lot !





# La Fédération, en 2022, c'est

**25 AAPPMA, 15 bénévoles élus investis à hauteur de 1500 heures, 7 salariés, 19 062 cartes de pêche, la concrétisation des projets associatifs, 83 réunions techniques, 1 000 m<sup>2</sup> de zones humides et 3 km de berges réhabilités, 122 000 € investis pour les milieux naturels sur les travaux de restauration, 107 stations inventoriées pour le suivi des écrevisses, 4 tonnes de poissons sauvés lors de pêches électriques, 144 sorties de contrôle de l'exercice de la pêche dont 50 sorties de nuit, 2 387 personnes contrôlées, un engagement plus important pour la défense des milieux, 393 publications sur les réseaux sociaux, 7700 abonnés, plus de 100 000 mails d'information envoyés, 20 actions d'animation pêche et découverte nature pour plus de 200 personnes encadrées, une passion.**



FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE

**PÊCHE**

**Fédération de Meurthe-et-Moselle  
pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique**

50 rue du docteur Bernheim 54 000 NANCY  
Tél : 03 83 56 27 44 - Mél : federation@peche-54.fr

[www.peche-54.fr](http://www.peche-54.fr)



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTÈRE  
EN CHARGE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Réalisation : FDAAPPMA 54 - Directeur de publication : Daniel SINOT

Rédaction : Nicolas MEYNARD, Valérie MARQUIGNY, Amélie HUMBERT, Elsa HOKONIQUE, Morgan FOLMER, François ROUILLON, Nicolas MEYNARD

Conception graphique : Nicolas MEYNARD - Crédits photographiques : L. MADELON - FNPF et FDAAPPMA 54, sauf mentions contraires.

Imprimé par nos soins en mai 2023